

Me RENE LOUIS LOPY
Avocat à la Cour

Me MAGLOIRE AYI
Avocat à la Cour
Collaborateur

Me OUMAR FATY
Avocat Stagiaire



Avenue Lamine GUEYE
THIES B.P./ 27 A
Villa n° 440

Tél: 33.951.14.02 /33.951.53.68
Fax:33. 951.33.97
Email: etudelopy@sentoo.sn



NINEA : 201 222 72 F1

V/Réf :
N/Réf : TTL/5131/NDSS

THIES, le 29 janvier 2008

MONSIEUR ABDOU SALAM SALL
RECTEUR
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

D A K A R

AFFAIRE : NGOR SARR & 24 AUTRES c/ UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

Monsieur le Recteur,

J'ai été constitué par Monsieur Ngor SARR et 24 autres professeurs dont liste jointe à la présente, aux fins de défendre leurs intérêts suite à une passation de service entre vous-même es qualité de Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de **DAKAR** et le Professeur Pape Ibra SAMB, Recteur de l'Université de **THIES** au terme de laquelle ils semblent, sans accord préalable, ni concertation, avoir été reversés à l'Université de **THIES** alors que cette entité non seulement à leur connaissance n'a pas été juridiquement créée mais surtout parce qu'ils ont été embauchés par l'Université Cheikh Anta DIOP de **DAKAR** qui reste et demeure leur employeur.

Vous rappelant que mes mandants pour avoir été intégrés dans le statut des personnels enseignants des universités après recrutement par l'Université Cheikh Anta DIOP de **DAKAR** et imputation de leurs dépenses salariales au budget de votre université, ne peuvent, fut-ce par une passation de service entre votre université et une autre non encore juridiquement créée puisque la loi portant création de l'Université de **THIES**, si tant est qu'elle eut été prise, n'a pas été à leur connaissance promulguée, être « transférés ».

C'est pourquoi, par la présente ils m'ont donné mandat de vous informer qu'ils exigent le maintien de leurs salaires à leur Université de recrutement, (la vôtre), tant et aussi longtemps que la Loi portant création de l'Université de **THIES** ne sera pas promulguée.

Vous voudrez donc bien prendre toutes dispositions utiles pour un tel maintien de leurs salaires et inviter l'autorité de tutelle à s'atteler à régulariser la situation de l'Université de **THIES** avant « de transférer » des personnels.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de mon profond respect.

P.J. : liste des professeurs

AMPILIATIONS : Monsieur Pape Ibra SAMB, Recteur de l'Université de **THIES**
Monsieur Moustapha SOURANG, Ministre de l'Education

Jours de Réception : mardi sur R.V. et jeudi à partir de 16 heures